



Au Tessin, les châtaignes sont ramassées par les habitants. REDESIGN.SWISS

lioles dentelées, toutes reliées en un même point. Les grandes fleurs sont blanc tacheté de rouge et garnissent l'arbre de véritables «bougies» visibles de loin à fin avril et surtout en mai. Les marrons ne sont pas consommables. En Valais, sous le soleil bas mais encore assez chaud de la mi-novembre, la vaste châtaigneraie de Fully et ses environs bien arborisés s'illuminent des tons or, rouges et orangés intenses.

Pierre Barbey, Vevey

Chauffage électrique Des exceptions sont à prévoir

Récemment le Grand Conseil Vaudois a décidé d'interdire le chauffage électrique des habitations privées. Si, dans le contexte énergétique actuel, cette décision s'impose pour toute nouvelle construction,

elle s'avère en revanche totalement inique pour les constructions anciennes. En effet, elle s'attaque à toute une catégorie de propriétaires, qui, à l'époque, avaient fait preuve de civisme et de conscience écologique. Dans les années 70 la situation était fort différente: l'électricité abondait. La crise du pétrole et la pollution de l'air préoccupaient nos autorités. Raisons pour lesquelles la C.V.E. préconisait le «tout-électrique», à charge des propriétaires de doubler l'isolation thermique de leur logement. Ce que nous avons fait puisque nous étions déjà très préoccupés par la durabilité et les économies d'énergie. Dès 2015, nous avons opté pour une pompe à chaleur qui produit l'eau chaude et équipé notre toit de panneaux solaires. Or, ces panneaux produisent plus, sur l'année, que notre propre consommation, chauffage compris. Nous sommes donc producteurs ex-

cédentaires d'électricité verte! Dans ces conditions, une obligation de transformer notre chauffage avec une chaudière à mazout ou à gaz, aussi polluante l'une que l'autre, serait totalement aberrante, sans compter les frais exorbitants occasionnés sur une villa qui risque d'être démolie d'ici dix à quinze ans. Aussi, je me permets d'espérer que, dans sa grande sagesse, le Grand Conseil vaudois proposera des exceptions à l'interdiction éventuelle de tout chauffage électrique dans notre canton.
Daniel Cevey, Crans-près-Céligny
Élémentaire, non?

Plusieurs commentaires de vos lecteurs sont parus concernant les chauffages électriques. Dans tous ces discours, qu'ils émanent de privés ou de politiciens, il n'est jamais précisé de quels chauffages élec-

triques il s'agit. C'est comme si boire une bouteille de vin ou boire une bouteille d'eau revenait à la même chose. Que nenni!

Il y a des chauffages électriques directs, qui consomment beaucoup au mauvais moment, et il y a des chauffages électriques à accumulation, c'est-à-dire qui chargent la chaleur électrique quand presque tout le monde dort, donc la nuit, et qui diffusent pendant la journée cette chaleur accumulée dans la chape ou des corps de chauffe fabriqués expressément dans ce but. Et qui plus est, le tarif nocturne pour ce genre de chauffage est meilleur marché et pour cause, les turbines continuent à tourner, et comme l'électricité ne se stocke pas, hormis par exemple dans des batteries de voitures électriques (sic!) etc., elle est stockée sous forme de chaleur, ensuite rediffusée pendant la journée. Un rendement certes supérieur à celui de la «mobilité» soi-disant écologique. Élémentaire, non?

Onorio Petralia, Ollon

Rapport Bergier La conduite politique de la Suisse

À propos de l'article intitulé «En Suisse, on nous a accusé de salir l'image du pays. À l'international, notre travail est respecté» («24 heures» du 30 novembre 2022).

Le 15 octobre 2007 au Théâtre de Vidy, le président de la Commission Bergier nous disait entre autres que «le réduct (militaire) était un gigantesque bluff». J'ai de la peine quand je vois «24 heures» utiliser deux pages entières pour «réchauffer» un rapport établi dans un esprit